



Juillet 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

COMPTE-RENDU DU GT TÉLÉTRAVAIL MINISTÉRIEL DU 1^{ER} JUILLET 2021



Cette réunion, présidée par la Ministre, avait pour objectif de préciser les derniers éléments restant en attente sur la dernière version du projet, notamment concernant l'indemnisation du coût du télétravail pour les agents. Elle a rappelé que ce projet

d'accord-cadre avait pour objet d'être le socle de futurs accords au plus près des services, dans chacun des 3 versants avec pour particularité, dans la FPT, l'obligation de négocier dans les 6 mois suivant la mise en place des nouvelles collectivités suite aux dernières élections, comme prévu par l'article 14.

Concernant l'indemnisation, le montant proposé s'élève à 2.5 euros par jour, ce qui correspond au régime URSSAF d'exonération et de désociabilisation, soit un montant de maximum 220 euros par an, équivalent à 20€ par mois pour 2 jours de télétravail, minoré d'un mois de congés.

Le versement se fera trimestriellement. Cette indemnisation doit s'entendre en net car elle est défiscalisée et désocialisée. De plus, elle ne présume pas de ce qui est déjà mis en place et ne se substitue pas non plus à ce qui pourrait être versé au titre de la prise en compte de l'installation facilitant l'ergonomie du poste de travail au domicile de l'agent.

La Ministre a précisé qu'il n'était plus envisageable d'ouvrir de nouveaux sujets et a invité à la signature de l'accord-cadre le 13 juillet à 9h.

FO Fonction Publique a apprécié que ses nombreuses contributions aient été, pour une grande partie, reprises dans ce texte et notamment le fait que cet accord cadre soit un support pour permettre l'ouverture de négociations dans les ministères afin de l'appliquer et surtout l'améliorer. Tout en étant satisfait du fait que la notion de seuil soit supprimée et que l'indemnisation démarre dès le 1^{er} jour de télétravail, **FO** a regretté que la participation de l'employeur pour compenser le coût du télétravail à domicile ne soit pas plus élevée, notamment au niveau du plafond annuel. Comme nous l'avons signalé à la ministre, une journée indemnisée à 2,50 paraît toujours un peu mesquin, un compte rond à 3 euros aurait été bien mieux perçu. Même si l'accord n'était plus amendable, **FO** a rappelé qu'il crée une nouvelle inégalité entre les agents ayant des missions télétravaillables et les autres. En effet en permettant à des agents placés dans certaines situations comme le congé de proche aidant de bénéficier d'un télétravail à temps plein pour être au plus près de la personne en difficulté, cela crée une différence majeure entre les agents.

De fait, nous avons demandé qu'une réflexion soit menée sur ce point, volonté qui semble être également l'avis de la Ministre. Nous avons précisé que nous serions en mesure de donner la position de **FO** sur ce texte pour le 13 juillet après consultation de nos instances.

RETRAITES : LE DÉFICIT DU SYSTÈME SE RÉSORBERA NATURELLEMENT SELON LE RAPPORT DU COR

Alors que le gouvernement prétend nécessaire de remettre sur la table la réforme du système des retraites (COR), publié le 10 juin, démontre qu'il n'y a pas urgence, bien au contraire.

Premier enseignement, le déficit se résorbe : passera sous les 10 milliards d'euros en 2021 contre 13 milliards d'euros en 2020. C'est moitié moins que les prévisions de novembre 2020 (25,4 milliards d'euros).

De 2030 au début des années 2060, la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait. Et à l'horizon 2070, le système serait en moyenne en excédent de 0,4 % du PIB, soit mieux-disant qu'en 2019, avant la crise sanitaire.

Cette amélioration s'explique par une baisse des gains d'espérance de vie sur la période, à court terme par la surmortalité due au Covid, et à la révision à la hausse du PIB.

Des difficultés conjoncturelles

Deuxième enseignement, avec les règles actuelles le niveau de vie relatif des retraités devrait déjà diminuer à long terme : il s'établirait de 90 % à 95 % de celui de l'ensemble de la population en 2040 et de 77 % à 86 % de celui-ci en 2070, soit son niveau des années 1980. Les futurs retraités seront pénalisés par des taux de cotisation plus élevés qu'actuellement et un montant moyen de pension plus faible relativement au revenu d'activité moyen. Les écarts de pension entre hommes et femmes resteront également importants, même s'ils se résorbent au fil des générations. Le rapport du COR met enfin en avant les fortes réserves du régime Agirc-Arrco, ainsi que son excellente gestion paritaire.

Ce rapport confirme ce que **FO** a toujours mis en avant : les difficultés rencontrées quant à l'équilibre des retraites ne proviennent pas du système actuel mais bien des recettes, qui sont pénalisées par les difficultés rencontrées dans les parcours professionnels, pointe Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé des retraites. **FO** met en garde contre toute initiative visant à prolonger la durée de la vie active ou à réduire le montant des pensions, alors que priorité doit être donnée à l'emploi.

